

Testament type en vue d'effectuer un legs en duo

A retranscrire à la main

*L'expertise d'un notaire est toujours conseillée
pour la rédaction et la conservation d'un testament.*

Je, soussigné(e) ... (prénom, nom) né(e) à la commune de ... (commune) le ... (date) et domicilié(e) ... (rue, numéro, commune) déclare rédiger mon testament comme suit :

Par la présente, je révoque expressément toutes les dispositions testamentaires et tous les testaments que j'aurais rédigés précédemment.

Je désigne l'A.S.B.L. Iles de Paix située Rue du Marché 37 à 4500 Huy comme légataire universelle de ma succession, à charge pour elle de verser les legs particuliers, libres de droits de succession, suivants :

- X % (*) de ma succession à ... (nom et adresse du bénéficiaire 1)
- Y % de ma succession à ... (nom et adresse du bénéficiaire 2)
- ...

Dans le cas de prédécès de l'un de mes légataires particuliers ci-dessus, sa part reviendra à ... (à préciser).

Toutefois, il devra revenir à l'A.S.B.L. Iles de Paix une part minimale, nette de frais de succession, de ... (montant en chiffres et en toutes lettres).

Au cas où le montant minimum repris ci-dessus ne serait pas atteint, la légataire universelle pourra réduire les legs particuliers afin d'atteindre ce minimum.

Fait à ... (ville), le ... (date).

(Nom et signature)

(*) Pour les legs particuliers, il est recommandé de s'exprimer en termes de pourcentages plutôt que de citer un montant fixe car la valeur totale de la succession peut varier au cours du temps.

La Fédération royale du notariat recommande de déposer son testament auprès de son notaire. Celui-ci aura alors l'obligation de renseigner son existence au registre central des testaments, ce qui offre une garantie supplémentaire que vos dernières dispositions soient retrouvées et réalisées.